

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023**

Le mercredi vingt-quatre mai deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents** : Sandrine SALANEUVE ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Eric MOUNIER

**Pouvoirs** : Sandrine SALANEUVE à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Eric MOUNIER à Cécile MICHEL ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 23 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 17 mai 2023

**Secrétaire** : Jérôme MORGANT

**2023-32 – GROUPEMENT DE COMMANDES : MARCHÉ DE SIGNALISATION VERTICALE POUR LES BESOINS DES SERVICES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET DES COMMUNES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération ;

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Condrieu d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de signalisation verticale, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : D'adhérer au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour un marché de signalisation verticale ;

Article 2 : D'autoriser Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

Pour extrait conforme,  
Condrieu, le 25 mai 2023  
Le Maire,  
Philippe MARION



*Acte exécutoire :*

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

Le secrétaire de séance,  
Jérôme MORGANT